



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 28 octobre 2025
Nombre de conseillers présents : 27	
Nombre de suffrages exprimés : 35 dont : 8 pouvoirs	

SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Chaptuzat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN)

Absents ayant donné un pouvoir :

David DESPAX a donné pouvoir à Gilles MAS, Roland GENESTIER a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Matéo MOREL, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Marc CARRIAS, Catherine CUZIN, Stéphane HOUSSIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Stéphane CHABANON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_173 : Economie - Aide à un professionnel

Finances locales - Interventions économiques

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1511-2, L1511-3 et L1511-7, L1111-8,

Vu la délibération n° AP-2022-06 / 07-13-6750 du conseil régional des 29 et 30 juin 2022 approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEI),

Vu la délibération n° 2022-146 de la communauté de communes Plaine Limagne du 13 décembre 2022 autorisant la signature d'une convention relative aux aides aux entreprises entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Plaine Limagne,

Vu la demande de subvention déposée auprès des services de la communauté de communes Plaine Limagne par la SASU La Mascotterie, représentée par Cindy CORVEY-BIRON, le 17 septembre 2025, Considérant que le projet est éligible au dispositif porté par le réseau Initiative Riom Combrailles,

La SASU La Mascotterie, établissement de conception de mascottes, est domiciliée et établie à Chaptuzat (2 chemin du Buron).

Son projet concerne l'acquisition d'un véhicule électrique permettant la livraison des commandes au client final dans un rayon régional et suppose un investissement de 8 859,37 € HT.

Il est proposé au conseil communautaire de prendre part au financement à hauteur de 15 % du montant total HT, soit 1 328,91 €.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'attribuer une aide de 1 328,91 € (plafond des 15 % des investissements éligibles) à la SASU La Mascotterie,**
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 18 novembre 2025

Le secrétaire de séance,

Stéphane CHABANON

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement